

# La Machine universitaire à l'heure de la pandémie numérique

Un fonctionnaire, ça fonctionne. Un composant ordinaire, quoiqu'un peu défectueux, de la Machine universitaire, nous a communiqué un bref état de son fonctionnement et des circuits qui le relie au reste de la machine : étudiants, collègues et supérieurs, jusqu'à l'unité de contrôle centrale. « Le dernier "plan d'activité" m'autorise à recevoir sans condition 10 étudiants et il se trouve que je vais attaquer un cours optionnel en 3<sup>e</sup> année ne regroupant que 11 étudiants. Je leur ai donc envoyé un mail avant-hier pour leur proposer un cours *in vivo*. Trois seulement m'ont répondu, dont un qui habite loin et rechigne à venir si je suis le seul enseignant à procéder ainsi. »

Au fond ni les étudiants, ni les professeurs, ni surtout leurs autorités administratives ne tiennent à ces rencontres directes, toujours susceptibles de dysfonctionnements. Aussi étions-nous étonnés, ces derniers jours, d'entendre si souvent Barbara Stiegler, professeure de philosophie, appeler ses collègues à la désobéissance, depuis les micros de Radio France. Oui mais « Barbara » est un composant extraordinaire de la Machine, « membre de l'Institut », « auteure chez Gallimard », « fille de... », etc., une sorte de critique intégrée, nécessaire au fonctionnement de la machine. Quant à notre composant ordinaire, le service Contrôle ne le juge pas défectueux au point de le remplacer par un autre, guère plus performant. C'est qu'il est pris dans le fonctionnement, dans la chaîne de commandement, et qu'il fonctionne, bon gré mal gré, autant qu'un autre humain, tant qu'il n'a pas déserté, ou qu'on n'a pas remplacé toute cette classe de composants par des « non-humains », et les humanités obsolètes par les *humanités numériques*<sup>1</sup> chères à Bruno Latour, champion des machines et créateur du « Médialab » de Sciences-Po Paris<sup>2</sup>.

Pièces et main d'œuvre

\*\*\*

Je suis un universitaire ordinaire, fonctionnaire dans une université de province ordinaire. Un universitaire est un enseignant-chercheur. Son activité est triple.

a) Il délivre un volume fixe d'enseignements à des étudiants de premier cycle (trois années après le baccalauréat), de second cycle (deux années de master après le premier cycle) et peut encadrer ceux préparant un doctorat (après un master) : il s'agit du diplôme le plus élevé, sanctifié par une soutenance de thèse, et nécessaire en particulier pour prétendre à un poste d'enseignant-chercheur (c'est ainsi que l'université se reproduit).

b) Il mène des recherches dans son domaine, attestées par des publications dans des revues scientifiques.

c) Il est également encouragé (par des primes, des avancements de carrière) à endosser des responsabilités administratives, les universités étant partiellement autogérées. Dans une université, les différents champs disciplinaires (sciences, médecine, droit, lettres, économie et gestion, etc.) sont

---

<sup>1</sup> Cf. « *Les deux cultures* » ou *la défaite des humanités*. Pièces et main d'œuvre, 15 février 2016

<sup>2</sup> À Sciences-Po Paris, le philosophe et sociologue Bruno Latour dirige le « Médialab », destiné à « *tirer profit des méthodes numériques pour les sciences sociales* » - par exemple en produisant du « Data Viz » (des graphiques illisibles), cher aux *humanités numériques*. Spécialiste de la sociologie de l'innovation et des sciences, Latour développe notamment une « sociologie des objets », militant pour que la constitution prenne en compte les « non-humains » et crée un « parlement des choses ».

ainsi organisés en composantes séparées (des « facultés »), comprenant elles-mêmes un ensemble de départements, autant que de disciplines spécialisées (la composante « sciences » : les mathématiques, la physique, la chimie, etc.). Il existe de petites universités (quelques milliers d'étudiants) et de très grandes (plusieurs dizaines de milliers) : 79 au total, formant actuellement environ 3 millions d'étudiants.

Depuis le mois de mars 2020, sauf un léger assouplissement en septembre-octobre, ces universités ont été contraintes, à coups de décrets, au télé-enseignement intégral. Je parle devant un écran ; des étudiants, peut-être, m'écoutent derrière leurs écrans. Ces décisions prolongent la volonté gouvernementale, déjà ancienne et commune à tous les partis politiques, de généraliser l'enseignement numérique.

Par choix (le partage des cours entre enseignants fait l'objet de négociation entre « pairs »), mon service d'enseignement est concentré sur le second semestre. Mon expérience des cybercours a donc débuté le lundi 4 janvier, et va rapidement s'intensifier (jusqu'à 20 heures hebdomadaires). Un peu avant 8h du matin, je me suis donc isolé dans un coin de ma demeure : celle-ci, contrairement à ma classe, étant animée par d'autres habitants, humains et animaux. J'ai allumé mon automate algorithmique universel et procédé à toutes les étapes mécaniques permettant de rejoindre ma « réunion » virtuelle. Mes fantômes numériques sont là, virtuellement (ils peuvent se connecter, puis aller prendre une douche, déjeuner, zapper sur leurs ordiphones et venir se déconnecter à la fin du cours).

J'enseigne chaque année à environ 300 étudiants (tous cours confondus) et n'ai aucune mémoire des noms : en temps normal, dans l'attente que chacun arrive et s'installe, les yeux encore gonflés de sommeil et/ou déjà hypnotisés par un écran, je les reconnais à leur visage et je recrée, avant le début du cours, ce lien affectif qui est la base de la transmission et de l'attention. Là, rien, sinon une liste anonyme de signes électroniques. Je pourrais « enseigner » de cette façon à un public comprenant jusqu'à 2500 fantômes – de quoi rendre productifs et rentables les cybercours du futur.

Comme la plupart des universitaires, j'ai débuté le métier pendant mon doctorat, il y a une trentaine d'années. Bien que sans formation pédagogique, j'ai appris sur le tas – le tas d'élèves – à moduler mon discours en fonction de ma perception de leur ressenti. Avec les cybercours, cette interaction humaine au fondement du rapport enseignant/enseigné, faite de séduction et de jeu, de raisonnements et d'émotions, et sans laquelle il n'y pas de plaisir partagé, est détruite.

Deux jours plus tard, des amis me signalent une intervention de Barbara Stiegler sur France Culture. J'ai apprécié son livre sur l'impératif catégorique à la mode : « Il faut s'adapter ». J'ai lu son entretien avec les terrestres(.org), particulièrement intéressé, en ces temps épidémiques de numérisation du monde, par le passage sur les « plans de continuité des activités » (« business continuity plans »), ces stratégies d'instrumentalisation des crises visant à renforcer l'acceptation des innovations, auxquelles ont été formés de nombreux dirigeants politiques. Je vais donc écouter son intervention radiophonique<sup>3</sup>.

Désirant se montrer à la hauteur de sa dénonciation théorique du « Il faut s'adapter », elle explique qu'il serait possible, même à titre individuel, de refuser la numérisation intégrale de l'enseignement (en particulier, de s'interdire les cybercours et d'opter pour des cours en présence de petits groupes d'étudiants, en instaurant un roulement). Son propos, bien que louable sur le fond, me paraît néanmoins irréel. À l'évidence, nous n'appartenons pas à la « même » université.

Professeur de philosophie politique, elle baigne dans une de ces rares mares universitaires où surnage apparemment la réflexivité. J'essaie de maintenir cette réflexivité dans mes enseignements, contre le courant général de la « professionnalisation » qui anime les « usines à diplômes » surchargées, cerné majoritairement de « techno-profs » *es* statistiques, comptabilité, marketing, management, et dont le souci, pour la plupart, est l'autopromotion.

---

<sup>3</sup> franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idees/comment-sengager-en-pandemie-avec-barbara-stiegler (suite à la parution de B. Stiegler, *De la démocratie en pandémie*, Tracts Gallimard, 2021).

En tant que membre de l'Institut de France, qui regroupe l'élite des universitaires (voir plus loin la description de la hiérarchie universitaire), son service d'enseignement se limite à 40 h par an, probablement à destination d'étudiants de fin de second cycle, en petit nombre. En heures effectives, le mien s'élève cette année à 170 heures, entièrement en premier cycle, avec des effectifs souvent bien plus importants. Le 18 janvier, je dois, par exemple, commencer un cours devant 180 étudiants (12 séances de 2 heures). Recevoir par roulement une dizaine d'étudiants (en détournant les mesures ministérielles, qui le réservent officiellement aux étudiants « en grande difficulté » : handicapés et étrangers), serait pertinent pour des effectifs de 30 ou 40 étudiants, leur permettant de suivre en présence 1/4 ou 1/3 du cours. Avec 180 étudiants, 120 pourraient suivre en présence une seule séance et 60 seraient forcément laissés de côté : même avec l'aval de l'administration, ce serait dérisoire. Et je n'aurai pas cet aval. Les universités sont un organe d'État, qui, dans la gestion de l'épidémie, appliquent scrupuleusement les décisions ministérielles par le biais de « plans d'activité », auxquels chaque membre (enseignant, administratif, technicien) doit obéir. Ne pas le faire revient à s'exposer à des sanctions (allant jusqu'à la suspension sans salaire). Barbara Stiegler déraile en prétendant que les enseignants, en tant que fonctionnaires, ne courent aucun risque à déroger aux « plans d'activité » (le « Il faut s'adapter » n'est pas une simple incitation). Elle aurait pu savoir qu'un maître de conférence ordinaire de l'université d'Aix-Marseille, Vincent Pavan, a été suspendu dans l'attente d'une mesure disciplinaire au motif de son « *Attitude de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'établissement lié au refus d'appliquer les consignes communiquées et affichées par l'établissement dans le contexte sanitaire actuel et notamment son refus revendicatif du port du masque<sup>4</sup>* ». Je ne suis pas certain de la pertinence de ce refus du masque en milieu clos. Ni de celle de la suspension de mon collègue, qui argue du principe légal selon lequel un enseignant est souverain dans sa salle de cours. Mais ceux qui dirigent les universités sont, comme la plupart des gouvernants actuels, prêts à user sans scrupule des moyens de répression que leur donne l'état d'urgence. « S'engager en pandémie » à titre individuel est une impasse : pour Vincent Pavan, cela devient une procédure juridique interminable, qui le prive de son métier au moins pour cette année.

Le constat est aussi banal que cruel. Barbara Stiegler a-t-elle effectivement passé outre le « plan d'activité » décrété par son université ? Si oui, et si elle a échappé au sort de notre collègue marseillais, il me semble qu'elle le doit à l'aura de son père (feu Bernard Stiegler), à son statut (membre de l'Institut) et à sa surface médiatique (auteure chez Gallimard).

Je m'explique. L'université française s'organise autour d'une double hiérarchie : enseignante et administrative. Au sommet de cette bureaucratie, une Présidence dont les décisions font loi. Les enseignants, en principe des « pairs », ont des statuts présentant des inégalités importantes de salaires, de charges d'enseignement, de choix d'enseignement, de mobilité (de possibilité de mutation vers une autre université), de prestige et d'influence : où l'on voit que l'égalité formelle est biaisée par les inégalités réelles. Par ordre décroissant : les professeurs de l'Institut de France (l'équivalent universitaire du Collège de France), les deux classes des professeurs d'universités, les maîtres de conférences, les agrégés du secondaire, les intervenants extérieurs (exerçant une autre profession principale), les doctorants et autres vacataires. Depuis la réforme LRU (Loi Pécresse, 2017), qui a lancé leur processus de privatisation, les universités ont également le droit d'engager des enseignants sous seing privé, en général pour deux ans renouvelables (si le contractuel est bien sage). Raison pour laquelle elles doivent devenir rentables, c'est-à-dire des entreprises productrices de « marchandises numériques ».

J'ai 55 ans : au dernier échelon des maîtres de conférence, mon salaire mensuel est de 2700 €, pour un service de 128 heures de cours annuel, auquel s'ajoutent mes activités de recherche. Sauf à passer hors classe, ma carrière est révolue. La rémunération moyenne d'un professeur d'université est de 4300 € par mois (6000 € en fin de carrière). Il doit en être ainsi pour Barbara Stiegler, avec, en sus, un service d'enseignement réduit à 40 heures de cours annuel. Un agrégé du secondaire gagne au moins le même salaire que moi, mais, sans obligation de recherche, son service est de 256 heures.

---

<sup>4</sup> [reinfocovid.fr/soutien-vincent-pavan/](https://reinfocovid.fr/soutien-vincent-pavan/)

Les heures effectuées par les vacataires sont variables et ils sont payés à l'heure. Les cours universitaires ne durent que 24 semaines par an (sans compter les semaines d'examens), leur rémunération mensuelle moyenne, lissée sur l'année, est de 470 € : aujourd'hui, au niveau national, 70 % des cours de premier cycle sont assurés par des vacataires<sup>5</sup>.

Notons, enfin, que les titulaires touchent également des primes variables selon leurs responsabilités administratives (responsables d'années, de départements, de composantes (facultés), membres des multiples conseils, vice-président, président) : c'est un mille-feuilles rongé par la réunionite, et qui a peut-être inspiré à l'anthropologue David Graeber son idée d'« emplois à la con ». L'expérience universitaire de cet anarchiste étasunien a commencé par la précarité et la non reconduction de son contrat à l'université de Yale (il n'avait pas dû être sage), avant qu'il ne trouve refuge à l'université de Londres. *Idem* pour David Noble (étasunien), l'un des plus importants philosophes contemporains des technologies : licencié du Massachusetts Institute of Technology (MIT) « en raison de ses analyses critiques sur les liens qu'entretenait cette institution avec l'industrie et l'armée » (il n'a pas été sage), il a dû s'exiler au Canada. C'est à cette police de la pensée que conduit l'américanisation/privatisation progressive de l'université française<sup>6</sup>.

Le critère de l'évolution de carrière d'un universitaire est surtout la recherche, évaluée au nombre d'articles publiés dans les revues listées par le ministère (les revues n'apparaissant pas dans ces listes sont académiquement « nulles »). Bien que respectant la liberté formelle de la recherche, cette procédure, avec ses modalités de financement, incite au conformisme, plus ou moins pesant selon les disciplines. Elle favorise, avec l'hyperspécialisation, l'agonie de « la science-projecteur braqué sur l'univers » et l'expansion irréfléchie de « la science-glaive technologique » (Aldo Leopold).

Ce critère pousse également à négliger l'enseignement, alors que, simultanément, la reconnaissance de la recherche permet de moins enseigner, à des publics plus avancés et moins nombreux. Il est rare, aujourd'hui, qu'un professeur d'université s'encombre d'un cours en premier cycle : trop de copies à corriger, du temps perdu pour les publications prestigieuses et l'avancement de sa carrière (les anciens présidents de mon université sont aujourd'hui recteurs, ou occupent des postes ministériels : comme la bibliothèque de Borges, la carrière est « infinie »). D'où, également, la généralisation de l'usage des manuels-prêts-à-enseigner (que l'universitaire peut se contenter d'annoncer, sans prendre la peine, comme ce devrait être le principe, de construire son propre en cours à partir de ses réflexions et de ses recherches)... en attendant les vidéo-prêts-à-enseigner – à la différence que l'enseignant deviendra aussi superflu que les ouvriers des usines robotisées. Mais être délivré de l'enseignement n'est-ce pas, au fond, le rêve secret de l'universitaire-modèle ?

Parallèlement, le fonctionnement quotidien d'une université dépend d'une administration sous l'autorité d'une Direction générale des services. Celle-ci, qui se matérialise pour moi uniquement dans mon rapport quotidien et cordial avec des secrétaires, assure l'inscription des étudiants et la répartition des effectifs (en groupes de travaux dirigés, par exemple), l'agencement des emplois du temps et le partage des salles. Gestion complexe, d'autant plus lorsque la population étudiante est nombreuse relativement aux salles disponibles, que les formations ont des cours en commun, etc. L'administration est donc l'entremetteuse obligée de la rencontre entre enseignants et enseignés. Et cette organisation peut se révéler sclérosante « en pandémie », puisque les « plans d'activité » dépendent aussi du bon vouloir de la Direction générale des services. Certes, comme le dit Barbara Stiegler, les universités sont formellement ouvertes et on peut imaginer contacter directement des groupes d'étudiants, leur donner rendez-vous, prendre possession d'une salle – tant que cette action reste isolée. Pas si tous les enseignants font de même. Et il est peu probable que cela passe inaperçu et n'entraîne pas une réaction des responsables administratifs, interdisant de réitérer le procédé.

---

<sup>5</sup> [fr.jobted.com/salaire/enseignant-universite](http://fr.jobted.com/salaire/enseignant-universite). Et [danslapinkroom.wordpress.com/2020/11/17/vers-une-fin-programmee-de-luniversite/](http://danslapinkroom.wordpress.com/2020/11/17/vers-une-fin-programmee-de-luniversite/)

<sup>6</sup> Voir la présentation de D. Noble et la traduction de l'une de ses analyses de la numérisation de l'enseignement supérieure (1996) dans C. Biagini, C. Cailleaux & F. Jarrige (dir.), *Critiques de l'école numérique*, L'Echappée, 2019.

Est-il pour autant impossible de résister à l'imposition du tout numérique ? Quelques jours après mon écoute de Barbara Stiegler, je lis un article de Paul Cassia, professeur de droit à l'université Panthéon-Sorbonne, qui signale une brèche juridique dans un décret du 9 janvier, liée au concept flou de « soutien pédagogique <sup>7</sup> ». M'appuyant sur cet illustre professeur, par ailleurs socialiste mondain, j'adresse un courrier à la doyenne de ma Faculté, lui demandant l'autorisation de faire mes cours en présence d'une partie de mes étudiants, par roulement, en application de ce décret.

Apparemment sensible à leur situation, elle m'indique être « incompétente » – c'est le terme légal – pour modifier le « plan d'activité » en vigueur et m'accorder cette autorisation, mais promet de soutenir l'application du décret durant le « conseil de composantes » du lendemain (regroupant, pour chaque composante, les directions enseignante et administrative). Le 13 janvier, en conclusion de ce conseil, elle annonce par un courrier général que l'idée de desserrer la contrainte du numérique par l'application de ce décret est tout à fait légitime... mais qu'au sein de mon université, elle permettra uniquement l'accueil des étudiants de certains masters (deuxième année de second cycle), et non des étudiants de premier cycle, dont l'enfermement numérique est prolongé jusqu'au 8 février. Au moins. Je n'ai aucune nouvelle de ma directrice de département, du vice-président, de ma directrice de département, ni des responsables d'années directement concernées par ma demande (à qui mon courrier initial était aussi adressé). Une seule de mes « pairs » m'a répondu, mais sans enthousiasme (elle n'est pas du genre à se mouiller). Alors que certains d'entre eux s'étaient plaints auprès de moi, avant les vacances de Noël, de leur « galère numérique » et des « traces » profondes qu'elle allait laisser dans les esprits. Ils ont dû s'adapter.

Mon université, dont la communication est la parfaite expression du politiquement correct, se présente comme un exemple dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ce qui ne l'empêche pas, par ces dernières décisions, d'imposer une discrimination de traitement entre les étudiants, en considérant qu'un minimum de lien social ne constitue pas une « forme d'activité justifiée au plan pédagogique » pour les premiers cycles. Discrimination renforcée au niveau national, puisque les classes préparatoires, correspondant au même niveau d'études, continuent à fonctionner en présence des étudiants dans les lycées. J'ai donc transmis mes informations à l'intersyndicale, qui appelle à la grève le 26 janvier pour desserrer l'étreinte du tout numérique, mais celle-ci m'indique qu'elle ne soutiendra qu'un mouvement collectif préalable des enseignants, sous forme de pétition ou autre. J'informerai aussi mes étudiants « discriminés » afin de les sortir de leur passivité.

On ne sait jamais.

**Un composant défectueux**

16 janvier 2021

**Lire aussi, sur [www.piecesetmaindoeuvre.com](http://www.piecesetmaindoeuvre.com) :**

- « Les deux cultures » ou la défaite des humanités
- Les mouches se ruent dans la toile numérique
- Des profs contre l'école numérique ↩
- Appel contre l'école numérique ↩
- Le SNES Toulouse contre l'école numérique ↩
- No-TICE pour le collègue ↩
- Confinement 2020 et Education nationale 2.0 ↩
- La gloire de notre école ↩

---

<sup>7</sup> <https://blogs.mediapart.fr/paul-cassia/blog/100121/enseignement-superieur-et-covid-19-lecon-du-silence>